



Plan local d'Urbanisme



LE MOT DU MAIRE

*Le 28 mars 2019 le Conseil Municipal a approuvé le PLU de la commune.
Les oppositions municipales ont voté contre parce que figure dans le PLU la zone (NPv) du projet d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques)*

Par courrier du 9 mai 2019 le contrôle de légalité de la Préfecture du Gard approuve le PLU de Sauveterre. Dans le journal SALVATERRA N° 13 je précisais à Messieurs RIEU et RICHARD, conseillers municipaux d'opposition, que le projet de PLU était toujours d'actualité et faisait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat et qu'il était risqué de s'inspirer d'un document légalement non communicable et de tirer des conclusions négatives sur un document de travail concernant un projet évolutif.

EN VOICI LA PREUVE !

Il est précisé dans le courrier préfectoral du 9 mai 2019 :
« Ce dossier ne soulève pas d'observation au titre du contrôle de légalité. Les réserves émises par les services de l'Etat dans l'avis sur le projet arrêté du 19 septembre 2018, ont été levées suite à la tenue de deux réunions en présence de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) les 11 octobre et 25 novembre dernier.



Le projet de centrale photovoltaïque de Sauveterre

Le permis de construire peut être maintenant déposé sur la zone NPv du PLU communal.
Ce projet est inscrit dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin de vie d'Avignon ; il répond aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Il est nécessaire au porteur du projet de fournir études d'impact environnementales, etc,...) auprès des services de l'Etat (DDTM, DREAL, ...) et de notre collectivité.

UN PROJET ECOLOGIQUE ET CITOYEN

Notre projet (majorité municipale) répond aux objectifs de la loi sur la transition énergétique qui prévoit :

- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Notre projet constitue également un outil au service de la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)

UN PROJET D'ENERGIE COOPERATIF ET CITOYEN

La transition énergétique représente une formidable opportunité pour renforcer la cohésion à l'échelle des territoires.

En tant qu'acteurs locaux, nous avons tous un rôle à jouer dans le développement de projets d'énergie coopératifs et citoyens.

Un projet « coopératif et citoyen » c'est quoi ?

C'est un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et qui associe la collectivité, les acteurs du territoire, ses habitants et les développeurs autour d'une gouvernance partagée.

- Produire localement et consommer sa « propre » énergie
- Partager collectivement les bénéfices d'une ressource commune appartenant à tous
- Mobiliser l'épargne pour un développement local
- Maîtrise localement et de façon démocratique les décisions en faveur de l'intérêt collectif local
- Impliquer chacun dans la transition et faciliter la compréhension des enjeux

A noter : Un projet « participatif » permet aux citoyens et collectivités de participer seulement au financement du projet sans prendre part à la gouvernance.

A suivre.....

Info débroussaillage

Si vous n'étiez pas présent à la réunion d'information et que vous souhaitez savoir si vous faites partie des personnes ayant l'obligation de débroussailler, vous aurez toutes les informations sur la carte correspondante dont vous trouverez le lien ci-dessous ; toutes les zones en rouge et en jaune sont concernées.

<https://grand-avignon.business-geografic.com/adws/app/049e9036-8920-11e9-aaa8-d12aab17ea07/index.html>

Pour connaître la réglementation concernant les obligations légales de débroussaillage :

http://www.gard.gouv.fr/content/download/27063/194095/file/PRE_OLD_generale_avec_commentaires_20180110_.pdf

Lutte contre les inondations du Rhône

Dépôt du dossier : projet d'amélioration du ressuyage de la plaine de Sauveterre, projet dit de « la caramude ».



DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES
Affaire Suivie par : Béatrice MARTI

Tél : 04.90.84.47.26
Fax : 04.90.84.47.27
Réf : 2019-3133/FC/BM/SG

Monsieur Jacques DEMANSE
Maire de Sauveterre
Hôtel de Ville
Château de Montsauve
30 150 SAUVETERRE

Avignon, le 21 MAI 2019

Objet : Projet d'amélioration du ressuyage de la plaine de Sauveterre

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le rapport de l'étude de ressuyage de la plaine de Montfaucon-Roquemaure-Sauveterre menée par le SMABVGR en 2016. Cette étude identifie les actions de réduction du risque d'inondation, notamment un projet d'amélioration du ressuyage de la plaine à Sauveterre via le contre-canal.

Cette action s'inscrit bien dans le cadre de la compétence Gémapi qui reviendra à l'Agglomération du Grand Avignon après la dissolution du SMABVGR au 31 décembre 2019.

Ce projet pourra être inscrit dans un PAPI 3 pour approbation par le comité d'agrément, sous réserve que l'examen technique confirme sa pertinence et sa faisabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Frédéric CHAPTAL

Gémapi : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

SMABVGR : Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien

PAPI : Plan d'action et de prévention des inondations

L'objet de cette réalisation consiste à améliorer les écoulements du contre canal au Rhône ainsi que d'empêcher par un système de « clapet anti-retour » les remontées des eaux du Rhône vers Four et Sauveterre via le contre canal et les roubines

Transports scolaires

Du nouveau sur Sauveterre à la rentrée de septembre 2019

Le service de bus du Grand d'Avignon s'étoffe à partir du 2 septembre 2019 !

Une nouvelle ligne de bus et des services scolaires desserviront Sauveterre et seront intégrés au service de bus TCRA :

- **Ligne 26 : Roquemaure / Sauveterre - Avignon Poste**
2 départs le matin vers Avignon + 1 départ supplémentaire le mercredi et samedi après-midi
2 retours au départ d'Avignon Poste
- **Service scolaire RO1 : Roquemaure / Sauveterre – Lycée Jean Vilar**
4 départs le matin
4 retours le soir et 3 retours le mercredi
- **Service scolaire SV1 : Sauveterre – Collège Paul Valéry**
2 départs le matin
2 retours le soir et 2 retours le mercredi

Ces lignes sont
accessibles à tous :
scolaires, salariés,
retraités

Tarifification TCRA

- Ticket Unité dans le bus = 1.40 €
- Carnet 10 voyages = 12.50 €
- Abonnements

Pour les scolaires, : c'est plus simple !

Plus besoin d'avoir 2 cartes de transport, seule la carte TCRA suffira.

Pour anticiper la rentrée et éviter les files d'attente, nous vous invitons à faire vos démarches dès le mois de juillet 2019 à l'agence commerciale TCRA avenue de Lattre de Tassigny 84000 Avignon, muni de votre ancienne carte d'abonnement ou d'une photo et une pièce d'identité et le mandat SEPA + RIB (si paiement par prélèvement).

Retrouvez ces informations dès le 1^{er} juillet sur www.tcra.fr

Prochain numéro SALVATERRA : fiscalité locale – taxe d'enlèvement des ordures ménagères